



SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2018
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2018
RIUNIONE DI I 20 È 21 DI SITTEMBRE
REUNION DES 20 ET 21 SEPTEMBRE

2018/O2/058

*Question déposée par Mme Mattea CASALTA
Au nom du groupe "FEMU A CORSICA"*

OBJET : Vol 1611 Air France du 11 septembre 1968

Monsieur le Président,

Le 11 septembre dernier, nous commémorions un bien triste événement. En effet, c'était le cinquantenaire de la catastrophe de la Caravelle Aiacciu-Nice. Pour rappel, l'appareil, avec 95 personnes à son bord dont 6 membres d'équipage et 13 enfants, s'est crashé en mer suite à un incendie survenu à l'arrière de la cabine pour des raisons, à ce jour, non établies et ne laissant aucun survivant.

L'hypothèse d'un tir de missile est régulièrement évoquée. Elle n'a jamais été confirmée mais toujours démentie par l'armée.

Ce sérieux doute persistant ne permet pas, aujourd'hui, soit cinquante ans plus tard, aux familles des victimes, en quête de vérité, de faire totalement leur deuil.

Cette vérité, elle leur est due.

Ainsi, plusieurs démarches judiciaires ont été menées, notamment une demande de levée du secret défense sur tous les exercices militaires réalisés à cette date, dans le Sud-Est de la France. Démarche non aboutie à ce jour.

Pour autant, les familles des victimes et le grand public doivent savoir ce qu'il s'est réellement passé ce jour-là. L'Etat pourrait sortir grandi d'avouer ses fautes passées s'il les a commises, et les familles pourraient enfin trouver la paix dans leur deuil.

Nous tenons donc à ce que ce mystère soit éclairci.

Certains élus de l'Assemblée de Corse se sont régulièrement penchés sur cette question. La semaine dernière, une délégation du Conseil Exécutif, que vous meniez, en compagnie du Président de l'ADEC, a, d'ailleurs, participé à la commémoration de l'événement, à Nice, aux côtés des élus niçois et de l'ensemble de la région varoise. Le lendemain, une même commémoration avait lieu à Ajaccio, en présence des mêmes délégations. Nous vous demandons, Monsieur le Président de l'Exécutif, de bien vouloir plaider en faveur de la vérité.

Vous avez manifesté votre souhait d'écrire au Ministère de la Défense ainsi qu'au Gouvernement, avec l'ensemble des autorités concernées, particulièrement pour demander la levée du secret défense. Dans quels formes et délais comptez-vous initier cette démarche pour que ce cinquantenaire soit aussi, et surtout, l'année d'une claire manifestation de la vérité ?